

Commission : Conseil de sécurité historique

Question : vote de la résolution 181 sur le plan de partage de la Palestine

Auteur : Syrie

Au cours des deux années précédentes de fonctionnement de l'ONU, les tensions entre juifs et arabes dans le territoire de la Palestine n'ont cessé de s'accroître; surtout que celles-ci sont une réalité depuis le début du XXème siècle. De plus, une grande majorité de pays arabes ont été ou sont sous un mandat européen imposé par les grandes puissances du continent, provoquant l'impossibilité d'autodétermination des ces pays concernés. La volonté de la création d'un état juif en palestine suppose une grande discussion au sein du conseil de sécurité de l'ONU.

La Syrie est consciente de la situation du peuple juif, en grande partie à cause de la deuxième Guerre mondiale, et voit la nécessité d'aider toutes les victimes encore présentes du conflit. La question d'une possible implantation juive dans le proche Orient remonte à la fin du XIXème siècle avec l'apparition du sionisme.

Néanmoins, le plan présenté pour diviser la Palestine et imposer un état juif n'est pas légitime depuis le point de vue syrien. Ce partage imposé va provoquer au sein des populations juives et arabo-musulmanes de forts conflits qui pourraient aboutir à une possible guerre civile. Le plan ici proposé est une résolution antidémocratique qui va supposer de nombreux problèmes. Le conseil de sécurité de l'ONU ne peut guère négliger la population palestinienne qui est présente depuis des centaines d'années.

La Syrie s'oppose complètement et voit ce partage du territoire palestinien comme une contrainte à l'émancipation des pays arabes des mandats européens. Après l'indépendance vis-à-vis du mandat français, la Syrie encourage tous les pays arabes de s'émanciper eux aussi. De plus, la Syrie considère ce plan de partage comme un essai de colonisation du territoire appartenant légitimement aux frères de la Palestine.

De surcroît, la Syrie considère ce plan de partage comme une violation de la charte des Nations Unies. Celle-ci dit que tous les peuples ont droit à rester dans leur territoire et droit à décider librement et par eux-mêmes. Le peuple palestinien a le droit à conserver son territoire, et comme pays arabe, la Syrie va le soutenir totalement. Voyant que ce territoire est une zone fortement stratégique, la Syrie ne veut pas un possible état juif allié des grandes puissances européennes qui pourrait supposer une forte contrainte pour la plupart des pays arabes.

Finalement, la Syrie est totalement contre la résolution 181 pour le partage de la Palestine. Notre pays est ouvert au dialogue et aux commissions de l'ONU, mais s'oppose complètement à une implantation juive dans la zone concernée. Nous n'allons pas soutenir la résolution concernée.